

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



BRVM – SEMAINE 43

Le marché des actions renoué avec la hausse, Solibra et NSIA Banque CI en tête

PIA/
L'INDUSTRIALISATION
AU TOGO

La transformation des produits locaux a le vent en poupe **P.4**



OTR
Obligation de paiement de la taxe sur la plus-value avant le 31 décembre 2024 **P.2**



PLF 2025
L'Agence nationale des ports sur un programme d'investissement de 1,87 milliard de DH **P.6**

OTR
HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE VEHICULES D'OCCASION

Lundi à vendredi : 07h30 à 17h30
Samedi : 08h00 à 16h00



Page 3

RETROUVEZ LA NOUVELLE RÉFÉRENCE DE VOTRE BOX POUR VOUS RÉABONNER ET INTRODUIRE VOS REQUÊTES COMMERCIALES

CANALBOX
VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

8866 www.canalbox.tg

OTR

Obligation de paiement de la taxe sur la plus-value avant le 31 décembre 2024

Les requérants et usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) au Togo, notamment les cabinets de notaires, ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour s'acquitter des frais et taxes afférents à leurs démarches. Cette échéance a été récemment soulignée par l'Office Togolais des Recettes (OTR) dans un communiqué visant à rappeler l'importance de respecter ces obligations fiscales.

Anissatou AFFO

Conformément aux dispositions de l'article 48 du Livre de Procédures Fiscales, la taxe de plus-value doit être acquittée dans le mois suivant le paiement des montants imposables. Cette règle est un élément clé de la réglementation fiscale du Togo, visant à garantir un système fiscal stable et durable. L'OTR met donc en exergue que le respect de ces obligations est essentiel non seulement pour le fonctionnement de l'administration



fiscale, mais aussi pour soutenir le développement des ressources publiques. Les contribuables concer-

nés notamment les cabinets de notaires et les cessionnaires, ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour

régulariser leur situation en matière de paiement de la taxe sur la plus-value. L'OTR insiste sur l'urgence d'agir, avertissant que des sanctions, conformément à l'article 115 du Livre de Procédures Fiscales, pourraient être appliquées en cas de non-respect de cette échéance.

En cas de manquement, l'OTR se réserve également le droit d'appliquer toutes les mesures nécessaires au recouvrement des sommes dues. Cela pourrait inclure des pénalités financières ou d'autres actions coercitives pour garantir l'intégrité du système fiscal.

Cette décision rappelle l'importance de la sensibilisation des acteurs du secteur immobilier sur leurs responsabilités fiscales.

Philippe Tchodie souligne que l'OTR s'engage à renforcer la conformité aux obligations fiscales, en s'assurant que tous les acteurs, notamment les cabinets de notaires, les cessionnaires et autres intervenants, prennent conscience de leurs responsabilités.

Il est désormais crucial pour tous les acteurs du secteur immobilier de prendre cette déclaration au sérieux et de s'engager à respecter leurs obligations fiscales. Le paiement de la taxe sur la plus-value n'est pas seulement une obligation légale, mais aussi un élément fondamental pour appuyer le développement économique du pays. Philippe Tchodie a remercié les usagers pour leur compréhension et appelle également tous les intervenants à agir rapidement afin d'éviter des complications ultérieures.

Améliorer le financement des entreprises locales en Afrique

L'IFC et C2FO s'associent

Afin d'accroître la disponibilité de financements abordables et de renforcer les entreprises locales et les chaînes d'approvisionnement à travers l'Afrique, IFC, membre du Groupe de la Banque mondiale, a annoncé le 28 octobre dernier à Washington DC, un partenariat stratégique avec la principale plateforme mondiale de financement de la chaîne d'approvisionnement, C2FO.

Patience SALLAH

Ce partenariat permettra à l'IFC et à C2FO de développer, tester et déployer conjointement une plateforme multinationale de fonds de roulement spécialisée en ligne destinée aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en Afrique. Il s'agit du premier dispositif de financement de la chaîne d'approvisionnement dédié à l'IFC en Afrique pour les petites entreprises.

Les MPME représentent jusqu'à 90 % des entreprises et 80 % des emplois sur le continent. Pourtant, ces entreprises ont du mal à obtenir des fonds de roulement par le biais du système financier traditionnel, ce qui freine leur croissance. Ce type de financement est essentiel pour contribuer à la construction d'écosystèmes économiques plus durables et pour renforcer la sécurité alimentaire, une priorité stratégique annoncée par le président de la

Banque mondiale, Ajay Banga, la semaine dernière.

Le programme utilisera la technologie brevetée de C2FO et son modèle de remise dynamique pour connecter les fournisseurs de MPME et leurs principaux acheteurs avec des institutions financières mondiales et locales. Ces institutions utiliseront la plateforme pour accorder un financement abordable des créances aux fournisseurs par le biais du financement de factures à prix réduit acceptées pour paiement par les acheteurs. À leur tour, les fournisseurs de MPME africaines pourront améliorer leur accès au fonds de roulement en convertissant les créances de vente en liquidités immédiates, en tirant parti du meilleur risque

de crédit des acheteurs sans exiger de garantie ni faire face à d'autres obstacles liés aux prêts traditionnels.

« L'IFC s'engage à relever les défis de financement auxquels sont confrontées les PME en Afrique. En nous associant à C2FO, nous souhaitons ouvrir d'importantes opportunités de financement à ces entreprises, leur permettant de prospérer et de contribuer à la croissance économique », a déclaré Makhtar Diop, directeur général de l'IFC.

Le programme débutera au Nigéria, où C2FO estime qu'une plateforme nationale de financement de la chaîne d'approvisionnement pourrait débloquer environ 25 milliards de dollars de financement annuel pour les MPME. L'IFC estime que pour chaque million de dollars de fonds de

roulement mis à disposition dans les pays en développement, 16 nouveaux emplois sont créés sur deux ans.

« C2FO est honoré et ravi de collaborer avec l'IFC pour élargir l'impact mondial de notre modèle de financement du fonds de roulement dans toute l'Afrique. Nous pensons que cette approche innovante fournira les liquidités dont les MPME ont tant besoin, les aidant à se développer et à réussir », a déclaré Alexander « Sandy » Kemper, fondateur et PDG de C2FO. « Il est tout à fait naturel que ce travail commence dans le pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigéria, qui dispose d'un secteur des petites entreprises particulièrement prometteur. »

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecofinances.infos@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecoetfinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan

derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Anissatou AFFO

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

BRVM – Semaine 43

Le marché des actions renoue avec la hausse, Solibra et NSIA Banque CI en tête

Abidjan, 29 octobre 2024 – La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a terminé la 43e semaine de cotation en hausse, effaçant les pertes de la semaine précédente et affichant un regain de 1,44 % de l'indice BRVM Composite, qui a atteint 266,90 points. Malgré une légère balance défavorable avec 18 actions en hausse contre 19 en baisse, les valeurs Sonatel (+2,17 %), Solibra (+17,86 %) et NSIA Banque CI (+15 %) ont fortement contribué à la reprise du marché.

Joël JAY

La capitalisation globale du marché des actions a ainsi progressé de 0,33 %, passant de 9 804,71 milliards FCFA à 9 836,62 milliards FCFA. En parallèle, l'indice BRVM 30 a grimpé de 1,16 % à 132,32 points, et l'indice BRVM Prestige a enregistré un léger gain de 0,6 %, se fixant à 112,50 points.

Solibra en tête des hausses

Après un net repli de 23,08 % la semaine précédente, l'action Solibra a repris des couleurs en affichant une augmentation de 17,86 % pour atteindre 16 500



FCFA. Cette remontée propulse la performance annuelle de la valeur à 89,66 %, confirmant son attractivité auprès des investisseurs. Solibra est suivie de près par NSIA Banque CI, qui, avec une progression de 15 %, atteint 7 400 FCFA. Cette hausse est soutenue

par la solide performance trimestrielle de la banque, qui a affiché un bénéfice net de 23,7 milliards FCFA, soit une augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente.

La société Sucrivoire, quant à elle, enregistre un gain de 10,56 %, clôturant à 785

FCFA, un niveau inédit depuis janvier 2024.

BOA CI en difficulté

La Banque of Africa Côte d'Ivoire (BOA CI) a enregistré la plus forte baisse de la semaine, avec un recul de 47,29 % à 5 535 FCFA. Cette chute est due au détachement des droits d'attribution, consécutif à une opération d'augmentation de capital. Les actions BOA Niger (-8,46 % à 3 015 FCFA) et Nei-Ceda CI (-7,5 % à 740 FCFA) viennent compléter le trio des plus fortes baisses.

L'activité a été marquée par une augmentation significative du volume des échanges, qui s'est élevé à 6,88 milliards FCFA, en hausse de 38,81 % par rapport à la semaine précédente. Le géant Sonatel a dominé les transactions avec un volume de 2,89 milliards FCFA, représentant à

lui seul 42 % du volume total échangé sur la BRVM.

Bilan financier de BOA Burkina Faso et BOA Niger

Les filiales burkinabé et nigérienne de la Banque of Africa (BOA) ont publié leurs états financiers pour le premier semestre 2024, révélant les défis économiques et sécuritaires auxquels elles font face. BOA Burkina Faso affiche un bénéfice net de 13,19 milliards FCFA, en recul de 12,5 % par rapport aux 15,08 milliards FCFA réalisés au premier semestre 2023. BOA Niger, quant à elle, enregistre un bénéfice de 3,19 milliards FCFA, traduisant une baisse de 41,69 % par rapport aux 5,47 milliards FCFA de juin 2023.

Ce rebond du marché des actions à la BRVM témoigne de la résilience des valeurs phares malgré un environnement économique complexe, et souligne le regain de confiance des investisseurs pour les actions stratégiques.

Gouvernance économique

Augmentation de 25% des dépenses fiscales en 2023, le détail

(Togo First) - Au Togo, l'administration publique a enregistré des dépenses fiscales estimées à 143,2 milliards FCFA en 2023, en forte hausse de 25 % par rapport aux 114,1 milliards FCFA de 2022. Selon le ministère de l'économie et des finances, dans son Rapport d'évaluation des dépenses fiscales couvrant l'année 2023, ces mesures représentaient 17,6 % des recettes liquides et 2,6 % du PIB national, marquant une tendance à l'augmentation des allègements fiscaux accordés aux contribuables.

Ces dépenses fiscales consistent en des réductions opérées par l'autorité publique, pour alléger la charge d'impôt d'un contribuable ou d'un secteur d'activités. Ce sont souvent des mesures de soutien ou des incitations, qui entraînent pour les contribuables un allègement de leur charge fiscale et, au niveau de l'État, une perte définitive de recettes.

La TVA bien en tête

Par type d'impôt affecté par ces mesures d'allègement ciblé, les dépenses fiscales se sont réparties de la manière suivante : 60,8 milliards FCFA pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), représentant 42,4 % du total, 31,8 milliards FCFA pour l'impôt sur les sociétés (IS), soit 22,2 % du total. Derrière, les droits de douane et la redevance statistique s'éle-

vèrent respectivement à 24,4 milliards FCFA (17 %) et 19,7 milliards FCFA (13,7 %). D'autres taxes dont la patente et l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ont également contribué à ces dépenses. De fait, les mesures dérogatoires liées à la TVA se sont révélées les plus significatives, représentant 20 % du total, suivies de celles liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (17,3

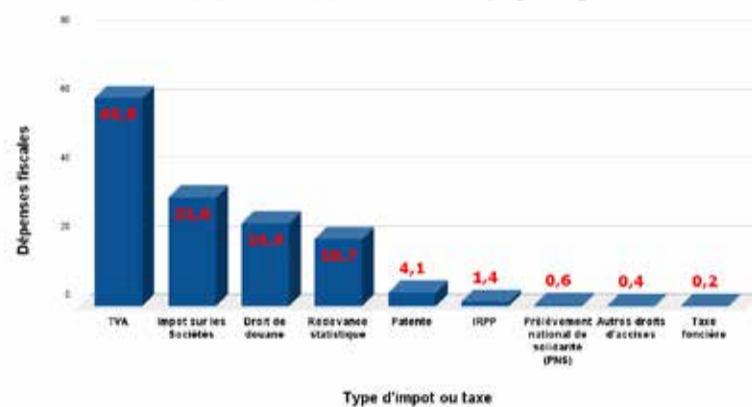
%) et à l'impôt sur les sociétés (16 %).

Les entreprises, principales bénéficiaires

Notons que les entreprises ont été les principales bénéficiaires de ces dépenses, accumulant 59,7 % des fonds, tandis que les associations et ONG ont reçu 7,3 % et les ménages 9 %. L'une dans l'autre, ces dé-

penses fiscales, bien qu'en hausse, interviennent dans un contexte où l'administration publique a amélioré ses capacités de mobilisation de recettes fiscales. En effet, la même année, les recettes fiscales s'élevaient à près de 1 000 milliards FCFA (990,1 milliards FCFA), contre des prévisions initiales de 912 milliards FCFA.

Les dépenses fiscales au Togo en 2023 suivant les principaux instruments ; milliards FCFA - Ministère de l'économie et des finances, TogoFirst.tg



A vendre

A la Caisse

-Une villa sur 824 m2 avec piscine de 4 chambres salomoderne et une chambre ami avec une dépendance avec titre foncier

-Une villa sur 1280 m2 en angle de rue avec titre foncier de 5 chambres salon ; deux chambres amis et une grande salle

-Une villa sur 608 m2 avec titre foncier de 3 chambres salon en angle de rue.

A vendre

-Une villa R+2 très moderne de 5 chambres +2 salons ; 2 cuisines ; 2 bars ; 2 dépendances ; une piscine et une paillote à Agoe assiyeye avec titre foncier ;

-Deux (02) lots collés à zanguera avant l'ancien péage en angle de rue avec un titre foncier global

-Dix (10) lots collés à zanguera avant l'ancien péage et à 30 m du goudron avec titre foncier.

Contact : (00 228) 90 05 05 08 ou le 99 06 96 71

PIA/L'industrialisation au Togo

La transformation des produits locaux a le vent en poupe

Avec 40 % de contribution au PIB, l'agriculture togolaise a bénéficié ces dernières années d'importants investissements. Ce secteur, qui est la pièce maîtresse de l'économie nationale, occupe 65 % de la population active. Dans sa politique de développement du secteur, le gouvernement mise beaucoup sur la transformation des produits agricoles. Comment y arriver ? La réponse à cette question a été trouvée en juin 2021, quand le chef de l'État Faure Gnassingbé a inauguré la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA).

Yves ATCHANOUVI

La construction de la PIA a permis au Togo de faire un pas géant dans son processus d'industrialisation. L'objectif principal est de transformer sur place les matières premières, notamment agricoles, puis de commercialiser les produits finis sur le territoire, mais également de les exporter. Aujourd'hui, le nouveau parc industriel, érigé sur une superficie de 400 hectares, abrite plusieurs entreprises transformatrices de matières premières agricoles.

Ces dernières années, le secteur du soja s'est tota-

lement structuré, ce qui a permis au Togo de devenir le premier exportateur de soja bio vers l'Union européenne (UE). Togo Soja, qui a nécessité un investissement d'environ 16 milliards de francs CFA, est une entreprise spécialisée dans la fabrication de produits à base de soja et qui dispose de 2 unités de transformation.

Disposant d'une capacité de production de 180 000 tonnes de soja local par an, ces unités transforment le soja en huile de soja, en lécithine, en morceaux de soja, en gâteaux déshuilés, en soja grillé et en farines, etc. Par exemple, 50 000 tonnes d'huile de soja ont

été produites au cours des premiers mois.

Depuis la construction de la PIA, les producteurs de coton au Togo sont aux anges. La plateforme dispose d'un parc textile doté de matériels modernes. Ce parc textile, destiné à la fabrication de vêtements, comporte plusieurs compartiments, notamment le magasin, la coupe, huit lignes de production, le repassage, l'emballage, la finition, la maintenance et l'échantillonnage.

On y trouve des entreprises spécialisées dans la confection et la commercialisation de vêtements, comme Togo Clothing Company (TCC) et Star Garments. Ce parc



textile fait déjà la fierté du Togo. On trouve désormais sur le marché international des vêtements estampillés «Made in Togo». Pour preuve, une cargaison totalisant 123 380 pièces estampillées «Made in Togo» a été envoyée aux États-Unis en 2023.

La transformation du bois, notamment du teck, fait également partie des priorités de la PIA. Elle ambitionne d'apporter une valeur ajoutée à cette filière. Ainsi, la plateforme abrite une entreprise qui intervient dans la transformation du bois brut local : Togo Woods. Chaque jour, ce sont plus de 800 tecks qui sont traités et transformés.

L'État togolais, en créant la PIA, concrétise enfin son ambition de faire du Togo un pôle de transformation de produits locaux. Les entrepreneurs agricoles arrivent à vendre leurs produits aux industries qui y sont installées, ce qui contribue à la promotion des produits locaux et à la croissance agricole. Par ailleurs, des milliers d'emplois sont également créés dans la foulée. Selon les pouvoirs publics, la PIA devrait permettre la création d'au moins 35 000 emplois. Aujourd'hui, plus d'une vingtaine d'entreprises exercent sur la plateforme.

Environnement

Des projets prioritaires à défendre à la COP29

Le ministre de l'environnement et des ressources forestières, FOLI BAZI Katari a ouvert ce 25 octobre 2024, l'atelier de préparation de la participation du Togo à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) en présence de ses collègues, le ministre délégué auprès du ministre des mines et des ressources énergétiques et celui d'aménagement du territoire et aussi de la représentante résidente adjointe du PNUD au Togo.

Dans quelques jours les représentants des pays du monde entier seront à Baku en Azerbaïdjan du 11 au 22 novembre 2024 pour la cause climatique.

Le Togo, dans sa lutte contre les changements climatiques, sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE sera aussi là pour défendre sa position qui n'est autre que celle de l'Africaine. Avant le départ des délégués, un atelier préparatoire financé par le projet d'investissement et de résilience des zones côtières en Afrique



de l'Ouest (WACA ResIP) a regroupé une centaine de participants notamment, les ONGs, les OSC, les sectoriels sans oublier les partenaires.

Pour Mme YAOU Mery, les priorités du Togo se résu-

ment aux énergies, à l'eau, à l'agriculture, à la foresterie, à la mobilité électrique, soit un portefeuille de 35 projets prioritaires pour la délégation togolaise.

“Le présent atelier va permettre aux délégués de

notre pays d'échanger sur les enjeux de la COP29, de faire l'état des lieux de la participation du Togo à la COP28 passée, de présenter les priorités et explorer d'autres sources de financements climatiques

pour la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vies de nos populations” a sou-

ligné le ministre FOLI BAZI. Les changements climatiques constituent de grands défis, auxquels il faut apporter des solutions et le Togo peut compter sur son institution a dit Mme Seynabou DIAW BA, représentante résidente adjointe du PNUD.

“Je réitère la disponibilité du PNUD à continuer à appuyer le Gouvernement du Togo pour améliorer l'ambition climatique en réponse au Bilan mondial et à d'autres signaux, en s'alignant sur la trajectoire de 1,5 °C, positive pour la nature et favorable pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).”

Tout comme les deux dernières années, le PNUD offre cette année encore un pavillon au Togo pour sa visibilité.

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mardi 29 octobre 2024

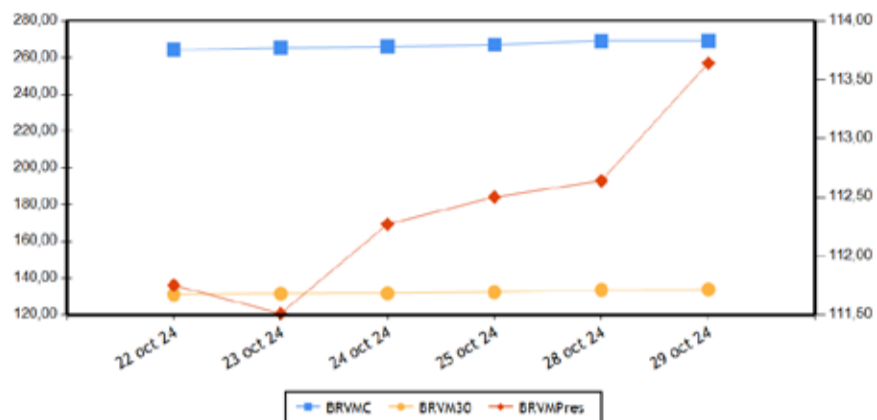
N° 207

BRVM COMPOSITE	269,07
Variation Jour	0,03 %
Variation annuelle	25,65 %

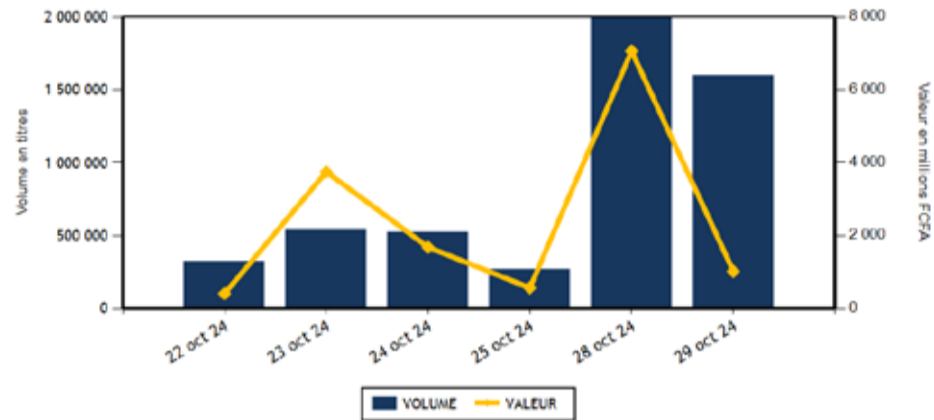
BRVM 30	133,69
Variation Jour	0,19 %
Variation annuelle	23,96 %

BRVM PRESTIGE	113,64
Variation Jour	0,89 %
Variation annuelle	11,99 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	9 765 653 206 012	1,09 %
Volume échangé (Actions & Droits)	1 595 040	-19,76 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 014 971 565	-85,60 %
Nombre de titres transigés	44	2,33 %
Nombre de titres en hausse	17	-5,56 %
Nombre de titres en baisse	11	-15,38 %
Nombre de titres inchangés	16	33,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 480 576 593 575	-0,26 %
Volume échangé	60	-95,36 %
Valeur transigée (FCFA)	583 216	-95,09 %
Nombre de titres transigés	2	-66,67 %
Nombre de titres en hausse	0	
Nombre de titres en baisse	0	
Nombre de titres inchangés	2	-66,67 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	2 150	7,50 %	13,16 %
NESTLE CI (NTLC)	7 625	7,47 %	3,25 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	840	7,01 %	76,84 %
SAPH CI (SPHC)	4 120	3,00 %	75,32 %
BANK OF AFRICA BN (BOAB)	4 400	2,33 %	-30,82 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOLIBRA CI (SLBC)	15 550	-5,76 %	78,74 %
SETAO CI (STAC)	650	-2,99 %	-27,78 %
PALM CI (PALC)	4 550	-2,78 %	-32,59 %
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE (NSBC)	7 750	-1,90 %	29,17 %
BICI CI (BICC)	10 800	-1,32 %	44,19 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	113,64	0,89 %	11,99 %	57 279	383 542 525	8,66
BRVM-PRINCIPAL	36	133,97	-0,30 %	28,87 %	1 537 761	631 429 040	12,57

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	129,40	-0,55 %	28,08 %	79 525	558 845 870	18,73
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	720,49	0,07 %	35,57 %	32 525	173 815 835	10,19
BRVM - FINANCES	15	100,82	0,00 %	16,66 %	1 400 977	175 216 995	5,65
BRVM - TRANSPORT	2	352,44	0,00 %	6,49 %	6 947	9 816 280	4,57
BRVM - AGRICULTURE	5	190,43	1,23 %	17,87 %	17 229	42 841 940	13,75
BRVM - DISTRIBUTION	7	342,56	-0,03 %	4,37 %	57 677	54 332 895	43,84
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	802,02	-2,99 %	-27,78 %	160	101 750	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,56
Taux de rendement moyen du marché	8,28
Taux de rentabilité moyen du marché	10,20
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	154
Volume moyen annuel par séance	428 356,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 222 258 257,51

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	35,32
Ratio moyen de satisfaction	46,72
Ratio moyen de tendance	132,29
Ratio moyen de couverture	75,59
Taux de rotation moyen du marché	0,15
Prime de risque du marché	3,72
Nombre de SGI participantes	33

Définitions

- Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
- Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
- Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
- Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
- Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
- Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

- Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
- PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
- Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
- Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
- Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma

Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01

Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85

Fax : +225 20 32 66 84

E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA

PLF 2025

L'Agence nationale des ports sur un programme d'investissement de 1,87 milliard de DH

L'effort d'investissement de l'Agence nationale des ports ne décroche pas. L'institution est, en effet, sur un plan d'investissement de 1,87 milliard de DH pour la période 2025-2027. Cette enveloppe servira au financement de plusieurs projets structurants, notamment le renforcement des digues de protection pour sécuriser les zones côtières contre les risques d'érosion et d'inondation, garantissant ainsi la protection des installations portuaires et des communautés riveraines. Ce programme d'investissement intervient dans un contexte particulier marqué par le démarrage des études devant permettre d'enclencher un nouveau repositionnement de l'Agence à travers sa transformation en société anonyme et la séparation de ses activités de régulation et d'exploitation.

L'Agence nationale des ports (ANP) prévoit de mettre sur les rails un plan d'investissement conséquent pour la période 2025-2027. Le régulateur portuaire mobilisera ainsi 1,87 milliard de dirhams, 745 millions pour 2025, 562 millions pour 2026 et 566 millions pour 2027. Ce plan inclut des projets structurants, notamment le renforcement des digues de protection pour sécuriser les zones côtières contre les risques d'érosion et d'inondation, garantissant ainsi la protection des installations portuaires et des communautés riveraines. Dans la foulée de ce programme, l'ANP mène actuellement les études pour enclencher sa transformation en société anonyme (SA) et la consolidation de son modèle,

visant un repositionnement optimal de son activité et la séparation des missions de régulation et d'exploitation commerciale.

Rappelons que ce projet de transformation s'inscrit dans le cadre de la réforme des établissements et entreprises publics portée par la loi-cadre n°50-21, notamment ses articles 16, 17 et 18, et de la loi n°82-20 portant création de l'Agence nationale de la gestion stratégique des participations de l'État (ANGSPE). Cette réforme prévoit un accompagnement par l'Agence des établissements publics relevant de son périmètre et exerçant une activité marchande dans leur processus de transformation en SA. L'objectif étant notamment d'améliorer leur gouvernance,

de diversifier leurs sources de financement et d'accroître leurs performances. Rappelons que, dans ce cadre, des dialogues stratégiques ont déjà été menés à l'initiative de l'Agence avec un premier groupe d'établissements publics qui seront transformés en SA et ont abouti à la finalisation des projets de loi de transformation en SA du Fonds d'équipement communal (FEC), de la MAP et de l'Office national des pêches (ONP). Ces textes seront incessamment introduits dans le circuit législatif. De même, les projets de loi de transformation de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) et de l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) ont déjà été mis dans

les circuits législatifs. Celui concernant l'Office national des aéroports (ONDA) est en cours de finalisation.

Par ailleurs, les études de positionnement stratégique d'autres établissements publics devant permettre de délimiter le champ d'intervention des futures sociétés anonymes et leurs relations avec leurs écosystèmes respectifs sont en cours de réalisation et portent sur l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), l'Agence nationale des ports (ANP), le Laboratoire officiel d'analyses et de recherches chimiques de Casablanca (LOARC) et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

Pour rappel, en 2023, le volume global de trafic réalisé par l'ANP a atteint 88,4 millions de tonnes, marquant une légère hausse de 1,4% par rapport à l'année précédente (87,2 millions de tonnes). L'activité s'est concentrée principalement sur des ports de l'axe Mohammedia-Casablanca-Jorf Lasfar qui ont assuré le transit d'environ 75,3% du trafic global des 10

ports gérés par l'Agence.

Le chiffre d'affaires de 2023 s'élève à 2,51 milliards de DH (2,770 milliards en consolidé), enregistrant une hausse de 20% par rapport à 2022 (+19,6% en consolidé). Le résultat net, quant à lui, a atteint 105,2 millions de DH, en progression de 123%. En consolidé, il ressort à 164 millions de DH, en hausse de 184 millions de DH par rapport à l'année précédente.

Au premier semestre 2024, le volume global du trafic traité a atteint 48 millions de tonnes, en hausse de 17,3% par rapport à la même période de 2023 et le chiffre d'affaires s'est établi à 1,36 milliard de DH, en hausse de 17,1% (+16,5% en consolidé). Au terme du premier semestre, les investissements réalisés par l'ANP ont atteint 176 millions de DH (195 millions en consolidé), en baisse de 18% par rapport à la même période de 2023 (-20% en consolidé).

Les prévisions de clôture pour l'ensemble de l'année tablent sur un trafic d'environ 89,2 millions de tonnes (+1% par rapport à 2023), un chiffre d'affaires de 2,57 milliards de DH, en hausse de 2% par rapport à 2023.

Lematin.ma

Bénin

Les prix du karité triplent après les interdictions d'exportation du Mali et Burkina Faso

(Agence Ecofin) - L'Afrique de l'Ouest est la première zone de production de karité dans le monde. Dans la région, les récentes restrictions commerciales sur la matière première au Burkina Faso et au Mali bousculent la chaîne d'approvisionnement.

Dans la sous-région ouest-africaine, le Bénin est le pays le plus concerné par la flambée des prix, consécutive aux interdictions imposées sur les exportations respectivement au Burkina Faso et au Mali les 18 septembre et 3 octobre.

Dans son dernier bulletin publié le 24 octobre dernier, le service commercial N'kalô rapporte en effet que les tarifs bord-champ

ont grimpé la semaine dernière, se situant désormais entre 450 et 490 FCFA le kilogramme dans les différentes régions du pays, soit plus que le triple des prix affichés en août dernier.

La forte progression des prix au Bénin s'inscrit dans un contexte global de report de la forte demande internationale sur les autres fournisseurs de la sous-région. En Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria, les

prix variaient la semaine dernière entre 215 et 350 FCFA, là aussi des niveaux élevés par rapport à août même s'ils sont plus faibles que ceux du Bénin.

« Dans les départements du Borgou, Atacora, Donga et Collines, les prix bord-champ se situent désormais entre 470 et 490 FCFA/kg, tandis que dans l'Alibori, les prix bord-champ oscillent entre 450 et 480 FCFA/kg. Ces hausses de prix sont liées à une demande forte des exportateurs installés au Bénin et des acheteurs étrangers (Burkinabè, Ghanéens, Togolais) opérant dans les communes des

zones frontalières telles que Bassila, Ouaké, Boukoumbé, Matéri, Cobli, Kalalé, Nikki, Ségbana, Bannikoara et Tchaourou », indique N'kalô.

Pression sur les petits transformateurs

Dans un tel contexte où la noix de karité est chèrement acquise, les petites unités de transformation disséminées dans plusieurs départements du pays subissent la hausse des prix de la matière première. Avec leur trésorerie limitée, celles-ci peinent de plus en plus à s'approvisionner pour la transformation en beurre de karité dont le prix

reste stable et ne reflète pas le prix des amandes.

« Les prix à l'exportation se maintiennent entre 2 200 et 2 500 FCFA/kg, tandis que les prix locaux varient toujours entre 1 300 et 1 800 FCFA/kg », souligne N'kalô.

Si globalement la situation reste déjà préoccupante pour la disponibilité des produits dérivés de l'amande sur les marchés locaux, les analystes soulignent que les stocks d'amandes commencent à diminuer dans les villages, ce qui pourrait encore tirer les prix vers le haut et aggraver le casse-tête des unités artisanales.

Kloto

Des formateurs et formatrices en coupe-couture renforcent leurs capacités

(ATOP) - Des formatrices et formateurs en coupe-couture du Togo ont démarré, le lundi 28 octobre à Kpalimé, cinq jours de renforcement de leurs capacités didactiques, pédagogiques et pratiques dans leurs spécialités et en maintenance des machines-outils d'apprentissage. La formation est initiée par le ministère en charge de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage. Elle permettra aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles connaissances pour améliorer leur prestation.

Les participants vont renforcer leurs capacités en coupe-couture, dessins et conceptions assistées par ordinateur ; conception des modèles sur ordinateur ; broderie numérique ; étude des cols. L'utilisation des machines-outils et leur maintenance ; la gestion des pannes ; les

découps asymétriques ; la haute couture ; la rédaction des commandes des machines-outils, les machines électro-portatives et leurs accessoires seront également enseignés. Ils sont appelés à s'adapter à l'évolution du monde et aux nouvelles réalités du monde professionnel et à

contribuer à l'employabilité des apprenants.

La formation sera marquée par des travaux théoriques et pratiques en groupes pour leur permettre d'exercer à partir d'exemples relatifs aux notions acquises lors des séances en plénière.

Le ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, Issac Tchiakpé a invité les participants à faire en sorte que les compétences et les expériences acquises soient transmises de façon adéquate aux jeunes apprenants. Il a souligné que les

participants auront deux défis à relever : le défi de service aux particuliers et celui d'œuvrer pour que les métiers de textile s'industrialisent.

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, le ministre a rencontré les enseignants du Centre régional de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (CRETFP), du Collège d'enseignement artistique et artisanal (CEAA), du Centre de formation technique et professionnel de Kpélé Govié et de Sodo. Au cours des échanges, il a rappelé l'intérêt de la formation par alternance puis

appelé ses interlocuteurs à se donner à fond pour le bien des élèves et à cultiver l'esprit patriotique et professionnel.

Les enseignants ont ensuite présenté au ministre des doléances relatives à la construction et à la réfection des salles de classes pour permettre d'accueillir un grand nombre d'apprenants.

Le directeur des Ressources humaines au ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, Klouvi Kokou a relevé que la formation professionnelle a besoin d'un système d'alerte rapide pour se préparer aux changements du monde du travail et de la société.

Accès À L'eau

80 000 Personnes Déjà Bénéficiaires Du PURS

(TOGODAILYNEWS)- Lancé en début de l'année 2022 par le gouvernement, il s'impose désormais comme une initiative bénéfique et dont on ne saurait plus se passer. C'est désormais un fait, le Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS) est un levier de transformation des conditions de vie des populations togolaises.

Parmi les nombreux objectifs du programme, l'accès à l'eau potable figure en bonne place, étant donné son rôle sensible dans le bien-être, la santé publique et le développement.

Grâce au PURS, des solutions concrètes et surtout durables sont trouvées et mises en œuvre pour améliorer

la disponibilité de l'eau potable dans les zones rurales et urbaines de la région des Savanes qui totalisait 1 143 520 habitants selon le 5e recensement général.

Située à l'extrême nord du pays, la région des Savanes a toujours été confrontée à des pénuries d'eau accentuées par le changement

climatique, des périodes prolongées de sécheresse et également par l'insuffisance des infrastructures hydrauliques.

Avant la mise en place du PURS, plusieurs villages de la région manquaient de points d'eau potable, ce qui oblige les habitants à parcourir de longues distances pour s'approvisionner.

L'eau disponible provenait souvent de sources non sécurisées comme des puits traditionnels ou des rivières, augmentant ainsi les risques de maladies hydriques telles que la diarrhée, le choléra et la

typhoïde. C'est donc tout naturellement que les autorités ont jugé bon d'améliorer l'accès à l'eau à travers le Programme d'urgence pour la région des Savanes. Parmi les initiatives notables, la construction de forages pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones rurales se trouve très fortement dopée.

Les résultats sont tangibles sur ce volet. Sur le plan de l'accès à l'eau, près de 80 000 personnes ont bénéficié des infrastructures hydrauliques, ce qui a fait passer le taux de desserte en milieu rural de 64 % en

2021 à 73,5 % en 2022.

Les réalisations du PURS épousent celles qui sont mises en œuvre par l'État sur tout le territoire, faisant passer le taux de desserte en eau potable est passé à 69 % en 2023, contre 47,6 % en 2014, selon le ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise.

Les actions du PURS concernent la construction et la réhabilitation de forages, l'installation de systèmes d'adduction d'eau potable, la mise en place de bornes fontaines, la promotion de la gestion durable des ressources en eau, etc.

Culture

Lomé accueillera en novembre le Festival des loisirs d'Afrique de l'Ouest

(Togo Officiel) - Deux ans après la première édition, Lomé, la capitale togolaise sera à nouveau le carrefour des divertissements. Lomé accueille en effet du 15 au 16 novembre, la deuxième édition du Festival des loisirs des pays ouest-africains.

L'événement, organisé en collaboration avec la Confédération des ministres de la jeunesse et des sports de la franco-

phonie (CONFEJES), réunira onze pays francophones (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée-Bissau,

Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo) autour du thème : « Les loisirs : vecteurs de cohésion sociale et de développement communautaire ». Pendant deux jours, au Stade de Kégué, il s'agira de promouvoir les échanges culturels et de consolider les relations entre les participants.



« L'objectif de ce festival est de renforcer les liens de coopération et du vivre-ensemble entre les communautés des pays de l'Afrique de l'Ouest membres de la CONFEJES », a indiqué le directeur des loisirs, Klou Kodjo Etse, avant d'ajouter

que « les festivités incluront des séances de jeux, des démonstrations sportives, ainsi que des ateliers ».

Au Togo, ces dernières années, les loisirs font l'objet d'une attention particulière de la part de l'exécutif. Un nouveau recueil de jeux traditionnels a été récemment validé, permettant de raviver les pratiques culturelles et ludiques du pays.

RACINES FORT 7.5%



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À BOIRE AVEC MODÉRATION.

600*
FCFA

BOUTEILLE

50cl



BB LOWE S.A.
LE LABEL QUALITÉ

www.bbome.com



*Prix de vente détail conseillé

➤ NOUVELLE FORCE DE LA NATURE ◀